

RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

Entreprise	9530-5777 Québec inc.
Secteur d'activité	Services de conciergerie et d'entretien ménager
Date de la décision	11 mars 2026
Nature de la décision	Refus de délivrer une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public ou municipal, et inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

L'Autorité des marchés publics (AMP) a mené un examen d'intégrité auprès de l'entreprise 9530-5777 Québec inc. Au terme de cet examen, l'AMP conclut que l'entreprise ne satisfait pas aux exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre.

MOTIF RETENU :

- L'unique actionnaire et administrateur de 9530-5777 Québec inc., Stéphane Bergeron, a, à plusieurs reprises, éludé ou tenté d'éluder la loi dans le cours de ses affaires.

EN CONCLUSION, L'AMP :

- **CONCLUT** que 9530-5777 Québec inc. ne satisfait pas aux exigences d'intégrité requises en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.
- **REFUSE** de délivrer une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public.
- **INSCRIT** 9530-5777 Québec inc. au RENA pour une durée de cinq ans, soit du 11 mars 2026 au 10 mars 2031.
- **INFORME** 9530-5777 Québec inc. que, considérant cette inscription, elle sera inadmissible aux contrats publics pour une durée identique. L'entreprise ne pourra donc présenter de soumission pour la conclusion d'un contrat public ni conclure un tel contrat ou sous-contrat public, et ce, sans égard aux seuils déterminés par le gouvernement.